

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
DE CHAUMONT – CONTAMINE SARZIN – MINZIER
74270 MINZIER

RÉUNION DU 15/02/2022
PROCÈS-VERBAL

Par suite d'une convocation en date du 3 février 2022, les membres composant le comité du Syndicat Intercommunal de Chaumont, Contamine-Sarzin et Minzier se sont réunis mercredi 15 février 2022 à dix-neuf heures sous la présidence de Carole ETTORI, Présidente.

Présents : COURLET Jérémie, ETTORI Carole, FOEX Romain, CHATAGNAT André-Gilles, CANICATTI Georges, BAUDET Alexandre, ESTEULLE Laurent, MANTILLERI Éric.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absents excusés : CHEN Carole

La présidente ayant ouvert la séance à 19h00 et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. A été nommé secrétaire : FOEX Romain.

Le compte-rendu de la séance précédente du 15 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

● **DEL01_2022 : Vote du compte de gestion 2021**

Madame la Présidente présente le compte de gestion du trésorier public de l'année 2021. Elle indique que le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève à 520 939.97 € et les recettes à 791 040.45 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 131 021.85 € et les recettes à 307 433.41 €. Le compte de gestion fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de 270 100.48 € et un excédent d'investissement de 176 411.56 € (résultat de l'exercice 2021) mais un déficit cumulé d'investissement de 6 766.91 € (résultat de clôture 2021).

Sur cette présentation, Mme la Présidente demande au Comité de délibérer.

Après avoir délibéré, le Comité syndical adopte le compte de gestion pour l'exercice 2021 qui n'appelle ni observation ni réserve.

● **DEL02_2022 : Vote du compte administratif 2021**

Madame la Présidente du SIVU s'étant retirée de la pièce au moment du vote, le Comité Syndical réuni sous la présidence de Georges CANICATTI, doyen de l'assemblée, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (voir ci-après).

2°/ Constate, que pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Voté et arrêté les résultats définitifs tels que résumés ci-après.

Fonctionnement :

Dépenses :

Prévu : 783 620.00 €

Réalisé : 521 175.97 €

Recettes :

Prévu : 783 620.00 €

Réalisé : 791 040.45 €

Investissement :

Dépenses :

Prévu : 813 432.41 €

Réalisé : 131 021.85 €

Recettes :

Prévu : 813 432.41 €

Réalisé : 307 433.41 €

Résultat de clôture de l'exercice 2021 :

Fonctionnement : + 270 100.48 €

Investissement : - 6 766.91 €

Résultat global : + 263 333.57 €

● **DEL03_2022 : Vote du budget 2022**

Mme la Présidente présente sa proposition de budget pour l'exercice 2022.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte le budget 2022 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 797 130.00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 476 920.48 €

● **DEL04_2022 : Affectation du résultat de fonctionnement de 2021**

Mme la Présidente demande au Comité Syndical d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021. Elle propose de l'affecter en totalité à la section d'investissement (au 1068) pour un montant de 270 100.48 €.

Après avoir délibéré, le comité syndical accepte, à l'unanimité, cette proposition.

● **DEL05_2022 : Vote des participations des communes 2022**

Mme la Présidente demande au comité syndical de déterminer le montant des participations des communes pour l'année 2022.

Elle propose de maintenir les participations des communes pour l'année 2022 à 260 € par habitant soit :

	Nombre d'habitants	Dépense commune par
CHAUMONT	514	133 640 €
CONTAMINE-SARZIN	734	190 840 €
MINZIER	1 065	276 900 €
TOTAL	2 313	601 380 €

Après avoir délibéré, le Comité Syndical adopte la proposition ci-dessus.

● **DEL06_2022 : Révision du loyer de l'appartement**

Madame la Présidente indique qu'il est possible de revaloriser le loyer de l'appartement comme chaque année selon l'indice de référence des loyers de l'INSEE soit une augmentation de 0.83 % pour cette année. Soit un loyer mensuel de 716 € au lieu de 710 €.

Les charges mensuelles seront revalorisées selon les dépenses intervenues dans l'année, à compter du 1^{er} avril 2022.

Après avoir délibéré, le comité syndical décide, à 7 voix pour et un contre, de revaloriser le loyer de l'appartement selon l'indice de référence des loyers du 3^{ème} trimestre, soit une augmentation de

0.83 %, soit un loyer mensuel de 716 € à compter du 1^{er} avril 2022. Les charges mensuelles seront revalorisées selon les dépenses intervenues dans l'année, à compter du 1^{er} avril 2022.

● **DEL07_2022 : Convention avec la CCUR et le centre de loisirs le Triolet**

Suite à une réunion entre le SIVU, la CCUR, le centre de loisirs et la directrice de l'école qui s'est tenue le mardi 1^{er} février 2022, Mme la Présidente fait un rapide compte-rendu. Elle indique que le centre de loisirs tout comme l'école manque de place, et sollicite de le SIVU pour disposer de locaux supplémentaires.

Il a donc été convenu de mettre à jour la convention d'utilisation des locaux, avec les locaux réellement utilisés par le centre de loisirs (garderie maternelle à la place de classe n°1 + algecco) et le prêt supplémentaire (bibliothèque).

Mme la Présidente donne lecture du projet de convention ci-joint et demande aux délégués de bien vouloir délibérer quant à l'application et la signature de cette convention.

Après avoir délibéré, le Comité Syndical demande la modification de la convention au niveau de :
l'article 3 : rajouter que le centre de loisirs doit nettoyer le réfectoire le soir après le goûter ;
l'article 5 : le prix du repas sera de 5 € et non 4.90 €. En effet, le comité syndical décide de passer le prix du repas à 5 € comme pour les enfants lors des périodes scolaires.

Le comité syndical autorise Mme la Présidente à signer la convention ainsi modifiée.

● **Avancement du projet d'extension du groupe scolaire**

Suite à la résiliation du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet QUIROT, Mme la Présidente demande au comité de prendre une décision quant à la reprise du projet d'extension et à la recherche d'un nouveau maître d'œuvre.

Le comité décide de faire une réunion du groupe de travail afin d'avancer dans ce sens le lundi 7 mars à 19h00.

De plus, suite à la visite des élus sur le site, M. COURLET indique qu'il a récolté toutes les doléances des enseignants et ATSEM sur les tâches urgentes à réaliser pour les utilisateurs.

Les cantonniers de Chaumont et Minzier ont déjà réalisés divers petits travaux.

M. COURLET s'est également rendu sur place avec un menuisier « les Boiseries artisanales » pour réaliser tous les travaux d'entretien sur les menuiseries. L'entreprise a établi un devis qui s'élève à 3 013 € HT et comprend : remplacement de joints sur dormant des fenêtres, remplacement de 2 vitrages, déblocage d'un ouvrant de fenêtre et remplacement de la crémone, remplacement de poignée, réparation de la porte double de la salle de motricité, mise en place de gonds supplémentaires, butées de portes, collage de pièces, remplacement de gâches, graissage et réglage. Le SIVU décide de faire réaliser ces travaux.

Le jour de cette visite, il a été constaté que des portes étaient restées ouvertes. Ceci est régulièrement le cas. M. COURLET émet l'idée d'équiper l'école d'une alarme. Le SIVU demande à Mme la Présidente de faire un courrier aux enseignants et au personnel afin de responsabiliser les utilisateurs des locaux.

● **Questions diverses**

Capteurs de CO2 : Mme la Présidente indique avoir reçu plusieurs courriers de la Préfecture et de l'Éducation Nationale afin de mettre en place des capteurs de CO2 dans les salles de classe. Mme la Présidente demande au comité son avis sur le sujet. Le comité ne souhaite pas donner suite à cela. L'école est très souvent ventilée par les utilisateurs. De plus, le comité pense que même si le capteur est au rouge, il est impossible d'ouvrir la classe lorsque les enfants sont dedans, donc la classe sera aérée lors de la récréation et c'est déjà ce qui est fait donc pas besoin de capteur.

Romain FOEX fait un retour sur la rencontre avec le personnel de cuisine qui avait pour but de faire un point sur la loi Egalim et ses enjeux. Il indique que la rencontre s'est bien déroulée. Le cahier des charges a été remis au personnel. Il a été évoqué la possibilité de travailler avec un logiciel pour l'élaboration des menus. Le personnel est réticent à l'utilisation de l'ordinateur et du logiciel, mais fera toutefois un effort pour améliorer la provenance des denrées comme prévu dans

la loi (50 % de produits labellisés dont 20 % de produits bio). Une nouvelle rencontre sera programmée fin mars – début avril pour faire un nouveau point.

Le personnel a également indiqué être ouvert à une formation sur la loi Egalim si l'opportunité se présentait.

Il a été remarqué que le micro-ondes présente une fissure sur la vitre extérieure. Il sera changé.

André-Gilles CHATAGNAT, en tant que vice-président de la CCUR délégué à l'enfance, demande si le SIVU serait d'accord de prêter des couchettes (anciennement utilisées pour la sieste des MS) au centre de loisirs de Seyssel. Celui-ci était installé à Corbonod et déménage sur Seyssel Ain. De ce fait, il manque de matériel, notamment des couchettes pour la sieste des enfants.

Le SIVU accepte cette demande étant donné que pour le moment ces couchettes ne servent pas. Il sera inscrit « TRIOLET » dessus afin de pouvoir les récupérer quand le SIVU en aura à nouveau besoin.

Mme la Présidente lève la séance à 20h50.